

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX DE PLANTATION D'ARBRES EN BORDURE DES RUES,
DANS LES PARCS ET LES ESPACES VERTS DE COMPÉTENCE
D'AGGLOMÉRATION

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

- 1.** Le projet consiste en la réalisation de travaux de plantations d'arbres en bordure des rues ainsi que le remplacement d'arbres abattus dans les rues, les parcs et les espaces verts de compétence d'agglomération.
- 2.** Le projet requiert l'octroi des contrats de services professionnels et techniques dans les disciplines appropriées.
- 3.** Le projet nécessite également l'embauche du personnel ainsi que l'acquisition des arbres et autres matériaux requis aux fins de sa réalisation.
- 4.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

LOCALISATION DU PROJET

- 5.** Le projet est réalisé sur le territoire de la ville, excluant les rues et les sites relevant de la compétence de proximité.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

6. L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1, 2, 3 et 4 s'élève à la somme de 225 000 \$.

TOTAL : 225 000 \$

Annexe préparée le 22 janvier 2020 par :

Doris Barrette
Arrondissements de Beauport
et de Charlesbourg
Prévention et qualité du milieu